IL EST TEMS

OU

PARALLÈLE DES OPÉRATIONS

DES ANCIENS MINISTRES,

AVEC CELLES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR lequel on prouve que si l'Assemblée Nationale a fait quelque bien, elle l'a puisé tout entier dans les principes de l'ancien Gouvernement;

Par un ami de l'ordre et de la Monarchie.



L'an II, du règne de l'anarchie.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

IL EST TEMS

OU

Parallèle des Opérations des anciens Ministres, avec celles de l'Assemblée Nationale, par lequel on prouve que si l'Assemblée Nationale a fait quelque bien, elle l'a puisé tout entier dans les principes de l'ancien Gouvernement.

En Asie, où règne véritablement le despotisme, où le peuple ne sait que changer de Tyran sans pouvoir abattre la tyrannie, parce qu'elle tient à des causes inhérentes au climat; un Ministre, homme de bien, mais novateur zélé, voulut réformer l'Etat dont le gouvernement lui était confié. Il coupait, tranchait, dépeçait, et donnait à tout une forme nouvelle. Ses vues étaient bonnes, ses principes puisés dans l'amour de l'humanité; il voulait rendre le peuple heureux, malgré lui, et croyait que plus libre, plus éclairé il bénirait ses travaux,

et chérirait à jamais sa mémoire. Au milieu de ses opérations, une maladie grave l'atteint et le fixe sur un lit de douleurs. Forcé d'avoir recours à la Médecine, il fit appeler le plus habile Docteur qu'il y eût à Samarcande. Celui-ci, homme d'esprit, qui déplorait en silence les malheurs causés par tant d'opérations hâtives, entreprit à la fois la cure du malade et celle de sa patrie. Après avoir attentivement observé l'état du Ministre, il prit un style, et burina sur des tablettes une ordonnance composée d'un très-grand nombre de végétaux propres à détruire la cause du mal dont se plaignait le malade, la lui lut bien posément, et affecta de s'arrêter à chaque article, afin de lui expliquer les diverses propriétés de chacune des drogues, et finit par dire qu'on les allât acheter toutes, afin d'en composer un breuvage. Le malade effrayé se récria contre le nombre des drogues. Parmi tout cela, dit-il au Médecin, il s'en trouvera sûrement plusieurs qui

atténueront l'effet des autres, le contrarieront, et même l'empêcheront ; vous me tuerez. Cette quantité est un poison pour un corps débile. Vous êtes plus robuste que vous ne pensez, répondit le Docteur ; au surplus, de quoi vous plaignez-vous ? J'emploie pour vous rendre la santé, les mêmes moyens que vous employez pour guérir l'Etat. A coup sûr, notre succès sera le même. L'allégorie fut sentie ; et ce qui est plus rare, le malade applaudit à la justesse de raisonnement, ainsi qu'à la fermeté de celui qui lui ouvrait les yeux. Le Médecin satisfait, traita son malade selon les règles de l'art, unies à celles de la prudence, et le guérit en peu de jours.

Travailler à donner subitement à la France une constitution nouvelle, c'est travailler au grand œuvre. Ceux qui se disent adeptes, le sont-ils véritablement ? On crie sans cesse : *régénération ! liberté !* Je n'apperçois encore ni l'un ni l'autre dans les procédés chimiques de Messieurs de l'Assemblée nationale.

Les Français sont les enfans de l'Europe, & j'aime à jouer avec eux. O Voltaire! auriez-vous pu conserver votre opinion si vous eussiez été témoin des *jeux de ces enfans*, depuis le 13 juillet 1789, jusqu'au mois de Février 1791? N'auriez-vous pas plutôt cru que, semblables aux Caraïbes qui, le matin vendent leur hamak, sans se souvenir qu'ils en auront besoin au déclin du jour, ils étaient devenus assez insensés pour détruire en un moment les sources de leur existence. O mes Compatriotes! les bons, les simples Français, si légers, si plaisans, même au sein de vos fureurs démo-anarchiques, je veux, à l'abri de l'orage, vous rappeler ce que vous fûtes autrefois, ce que vous êtes maintenant, et vous annoncer aussi le sort qui vous attend à l'avenir.

Du sein de ma retraite j'ai contemplé la révolution soudaine de la France en délire. J'ai su le rappel de M. Necker, le nouvel engouement des bons Parisiens pour cet homme, qu'aucun d'eux n'a

bien connu pendant ses diverses gestions; j'ai appris le discrédit subit où il est retombé, non point par le recensement des fautes ministérielles qu'il a pu faire, mais uniquement pour s'être fait le protecteur des premiers *Emigrés*, lors de son inauguration à l'Hôtel-de-Ville, Hôtel devenu le foyer de la plus anarchique démence. Egaré par la vanité, enivré par les acclamations populaires, M. Necker n'avait pas réfléchi que dans toutes les révolutions, l'Idole du jour n'a jamais dû s'attendre à voir prolonger un triomphe qu'elle doit aux circonstances. Il a pensé payer bien cher ce défaut de mémoire; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les co-opérateurs de la révolution restent dans le même aveuglement, malgré les insultes, les menaces réitérées qu'on leur adresse chaque jour. Ne serait-on pas tenté de penser que cet aveuglement est le juste salaire qu'ils reçoivent de leur acharnement à se faire les Chefs d'une insurrection qui, sans eux, n'eût été que passagère? Les

sacrifices commandés par la Loi nouvelle les ont atteints, ainsi que le reste des citoyens, les atteignent chaque jour; et leurs places sont glissantes ; et leur vie incertaine, et leur renommée..... Peut-être devraient-ils desirer que leur nom s'anéantît avec leur existence, et que la Muse de l'histoire déchirât le feuillet qui les concerne. Mais s'ils sont coupables, ce n'est pas à ceux dont ils ont servi les passions, à les juger, à les punir. Ce n'est pas à de vils faiseurs de pamphlets, dont l'existence est un fléau pour la société, à les attaquer, à verser sur eux le poison que distille leur plume venale.

Eh quoi! après 18 mois de délire, de misère, de crimes, faut-il encore voir tous les yeux se fermer volontairement à la lumière sur le renversement total de la Monarchie? Faut-il que tous les cœurs, glacés par la crainte, se referment, que toutes les bouches restent muettes, ou ne s'ouvrent que pour applaudir à des décrets dévastateurs,

qui frappent sur tous les ordres de l'Etat, et renversent le plus ancien trône du monde ? Aucune voix ne s'élevera-t-elle pour ramener les Français aux principes d'équité, de modération, de décence, dont ils s'étaient si rarement écartés, avant l'époque désastreuse du mois de juillet 1789 ? Eh quoi ! ceux qui devraient être les soutiens du trône, se mêlent dans la foule des assaillans, et s'empressent de monter à la tribune, de porter une main hardie sur le sceptre antique de nos Rois, de le leur enlever, en feignant d'en rafermir les bases, j'ai presque dit de les en frapper ? Courtisans ! vous n'avez pas changé de caractère. Toujours Caméléons, vous savez vous colorer de la nuance la plus propre à vous conduire à vos fins. Mais si vous avez cru échapper dans la foule, ou bien vous distinguer en prenant le masque du patriotisme, sachez que ce peuple dont vous flattez la manie, dont vous contribuez à exalter les passions, ne vous souffre qu'avec peine au milieu

de lui. Faction des Blancs ! apprenez que vos prétendus sacrifices ne sont qu'illusoires à ses yeux, et qu'après votre Législature, rentrés dans ce qu'on nomme l'Ordre des Citoyens, vous serez censurés, blâmés, honnis, et peut-être punis. On presse le citron, on en exprime le jus, et l'on en jette l'écorce. Ministres des autels, Magistrats, vous dont l'anéantissement moral a été le premier fruit de la révolution, vous qui l'avez appelée sur nos têtes, vous, à qui la Noblesse Française doit son abaissement, le Clergé, sa réforme plus qu'évangélique, les Religieux, leur destruction, les Princes, leur dispersion, le Commerce, sa ruine, le Peuple, sa misère, ainsi que son audace, écoutez moi.

Peuple de toutes les classes, qui ne savez distinguer la liberté d'avec la licence, qui ne voyez que l'abaissement de ceux qui étaient l'objet de votre envie, quoique votre existence toujours précaire, toujours dépendante de ce

Noble, de ce Riche, dont les prérogatives blessaient vos yeux, mais dont le luxe, le goût pour la dépense, l'envie de satisfaire à des fantaisies devenues des besoins, entretenaient parmi vous l'aisance, en donnant du ressort à l'industrie, vous exemptaient au moins de cette misère que ne soulagent point les décrets, qu'ils ne soulageront de long-tems, écoutez-moi aussi. Sans prévention comme sans prétention, ceux qui me connaissent ne me soupçonneront point d'aspirer aux emplois, aux dignités, ni à l'*honneur* de l'élection, lors des Législatures suivantes ; je vais offrir à vos yeux un Précis et un Parallèle très-succincts des opérations des derniers Ministres de l'ancien régime, et de celles de l'Assemblée nationale.

Après les courtes gestions de MM. Lambert, d'Ormesson, etc. on vit arriver presqu'ensemble MM. de Brienne et de Lamoignon, ces deux hommes que le Public a également haïs, et qu'il eût voulu également punir, sans réfléchir

dans quelles circonstances ils ont pris le timon de l'Etat. La pénurie des finances les força de chercher des ressources ; ils crurent en avoir trouvé dans l'impôt territorial et dans celui du timbre. Les Parlemens auraient aisément enregistré ce dernier, si lés Ministres avaient voulu retirer l'autre qui, frappant seulement sur les Propriétaires-fonciers, ne pouvait atteindre le Peuple. Les débats parlementaires donnèrent naissance à la fermentation qui a produit la révolution. M. de Lamoignon, moins vain, plus travailleur que le premier Ministre, voulut couper les têtes de l'hydre, en imitant M. de Maupeou, mais le tems et les moyens lui manquèrent. L'annonce de l'établissement d'une Cour plenière, des grands et petits Baillages, souleva contre lui toute la France. Les Pays d'Etat réclamèrent avec vigueur leurs droits, leurs privilèges, demandèrent à grands cris les Etats-Généraux, menacèrent, pour conserver les uns et obtenir les autres, de s'armer, de se séparer

de la France ; et ces mêmes provinces, au premier signe de la volonté de l'Assemblée générale, ont donné leur assentiment à leur dépouillement total, objet éternel de leurs clameurs, de leurs doléances. On les a morcelées, on leur a ôté leurs droits, leurs coutumes et jusques à leur nom. Elles ont souffert l'abaissement de leur noblesse, et vu tranquillement qu'on touchât à leurs propriétés. Tous les Nobles n'étaient pas à la cour, tous n'ont point eu part à la faveur, et tous ont vu s'anéantir leur fortune et leur nom. *C'est un grand abus que de vouloir les réformer tous.*

Sous l'ancien Regime, les Protestans avaient déjà été réintégrés dans les droits du citoyen, ils jouissaient d'un état civil, malgré les murmures d'un Ordre de personnes plus zélées qu'éclaitées. En confirmant ce bienfait, ou plutôt en sanctionnant cet acte de justice, on n'a fait que suivre le fil tendu par les Ministres ; et ce qui avait attiré à ces derniers un blâme presqu'universel, a

valu à l'Assemblée de nombreuses adresses de remercîment. Comme les hommes changent ! N'oublions pas de rappeler que Louis XVI, loin d'exercer ce despotisme, fantôme créé pour soulever les peuples, a fait négocier dans le Parlement et près du Clergé, pour obtenir la faveur de rendre à la patrie des enfans que le fanatisme avait contraints de se retirer chez l'étranger.

SOUS L'ANCIEN RÉGIME, on avait essayé de rendre à la société cette foule de Cénobites des deux sexes que la dureté, l'avarice, l'ambition des parens, leur prédilection pour d'autres enfans, des défauts naturels, ou enfin l'attrait d'une vie molle et oisive avait conduits dans les cloîtres. Plusieurs Ordres religieux ont été totalement supprimés, et si la réforme n'a pas été complette, il faut attribuer cette condescendance au respect dû au propriétés ; barrière qu'aucun Ministre n'a osé franchir. Est-ce encore là un trait de despotisme ? En détruisant quelques Couvens, on avait pourvu à

la subsistance de ceux qui les remplissoient, d'une manière à ne leur pas faire regretter leur clôture. On avait calculé que l'extinction graduelle de ces individus ne chargerait l'Etat que pour un tems fort court, et l'on avait voulu compenser par un traitement favorable, la rigueur, et peut-être l'injustice de les tirer de leur asyle, pour les faire rentrer dans un monde qu'ils ont volontairement abandonné. La défense de recevoir des novices, défense qui ne blesse point les loix de l'équité, était un moyen de les anéantir peu à peu, et tout naturellement aussi l'Etat aurait hérité de leurs biens. Ce peuple qui a fait éclater sa joie lors de l'opération tranchante de l'Assemblée nationale, aurait défendu la cause des réguliers sous l'ancien régime; et quelques-despotes qu'on veuille supposer qu'ayent été les ex-ministres, pas un d'eux n'eût osé proposer cette opération aux provinces de Flandres, de Picardie, d'Artois. Les sommes allouées aux réguliers ne sont

pas suffisantes pour les entretenir décemment, et leur procurer l'aisance qu'ils trouvaient dans leur cloître ; eh bien ! ces sommes, telles modiques qu'elles soient, sont, par un décret nouveau, retranchées à ceux qui, sur la foi du décret expulsateur, se sont hâtés de quitter leurs cloîtres ; ceux-là doivent sans doute mourir de misère ! La Religieuse qui, sortie de son couvent, a fait ses remercîmens à l'Assemblée, est-elle comprise dans le nombre des malheureuses victimes du décret interpréteur ?

Ce n'est pas le seul décret sur lequel les Législateurs soient revenus, et même sans prétexte. Ils avaient décrété que les veuves des officiers morts en activité de service pourraient jouir de la pension de leur mari, pourvu qu'elle n'excédât point 600 livres, et qu'elles justifiassent que cette pension était nécessaire à leur existence ; plusieurs de ces veuves, fortes de ce décret, se trouvant dans la position énoncée, soit par des événemens

particuliers, soit par l'influence de la révolution, ont présenté des mémoires appuyés de titres : leur pétition a été rejetée, et l'on s'est contenté de leur répondre que le décret rendu en leur faveur *n'aurait pas lieu* ; mais on a gardé le silence sur le véritable motif de cette violation du décret. Le voici : ces veuves ont le malheur de porter le nom de leurs maris ; les maris avaient le malheur d'être nobles, d'être décorés ; et c'est un parti pris d'abaisser et d'anéantir tout ce qui porte un nom.

Sous l'ancien regime et des l'avénement de Louis XVI, on avait pensé à rendre la liberté personnelle aux serfs dépendans des domaines du roi. Ils furent affranchis, et ce bienfait, célébré par Voltaire, fut restreint aux seuls domaines du roi, parce que les communautés réclamèrent leur droit de propriété ; et que les ministres ne crurent pas devoir faire agir un Roi de France en despote.

Sous l'ancien regime il y avait une Bastille ; mais elle ne recelait, au moment

où le peuple s'en empara, que sept prisonniers, dont il a fallu s'assurer de nouveau sous le prétendu règne de la liberté.

Sous l'ancien regime on se servait, à la vérité, des lettres de cachet; mais Louis XVI en avait restreint l'usage. Elles ne servaient plus qu'à séquestrer des sujets devenus la honte de leur famille, et l'opprobre de la société qu'ils corrompaient par leur exemple, et souillaient par leurs vices. Parmi ceux d'entre les députés qui ont paru les plus ardens à déclamer contre les lettres de cachet, il en est qui ne siégeraient pas dans l'Assemblée, si l'on n'eût point eu jadis l'indulgence de les contraindre à quelques mois ou à quelques années de retraite. Que sert d'alimenter le courroux du peuple par des brochures volumineuses, qui ne contiennent qu'une nomenclature insipide; par des réflexions mal digérées, et des réclamations ou des plaintes de prisonniers qui, presque tous étaient coupables? A peine M. de Malesherbes eut-

il prit les rênes de ce qu'on appellait la haute police, que cédant aux sollicitations qui lui furent faites, il donna ordre d'ouvrir les prisons à tous ceux qui n'avaient pas contre eux de jugement légal, et cela sans examen. Paris revit dans son sein des êtres qu'il fallut bientôt séquestrer de nouveau.

Sous l'ancien regime, M. Turgot, surnommé *l'homme de bien*, titre aussi honorable que mérité, essaya d'affranchir les citoyens des entraves de la jurande. Les abus sans nombre qu'entraîna cette liberté, qui cependant n'était pas indéfinie, comme elle l'est devenue aujourd'hui, frappèrent tous les yeux. Les Communautés s'assemblèrent, réclamèrent leurs droits, parlèrent avec audace : on écrivit contre *l'homme de bien*, on le chansonna, on le baffoua : il remit les choses sur l'ancien pied, se déplaça lui-même, et fut oublié. La liberté actuelle et très-*indéfinie* qu'on n'a point encore songé à restreindre, à l'exception de l'article du tabac, n'a pas excité une

seule réclamation de la part des Marchands qui voyent avec peine, mais sans oser se plaindre, des foules de vendeurs s'établir auprès et devant leurs magazins, et les réduire à l'impossibilité de remplir les engagemens qu'ils avaient contractés avant la révolution. Et ils font des vœux pour l'achevement de la révolution ! O Démence ! Ton regne est arrivé.

SOUS L'ANCIEN REGIME, la police existait, et l'on a dû à M. de Sartine la sûreté de Paris, ainsi que le bienfait inestimable de l'établissement des pompes. La police était sévère, mais sa surveillance n'effrayait que les pervers. Elle eût effrayé ces vils pamphlétaires, rebut de la société, qui, fondant leur existence sur leur malignité, se font un jeu de choisir, pour les diffamer, ceux dont les noms remplissent l'oreille ou prêtent au sarcasme. Tels sont cependant les oracles du peuple ! Et les Deputés tranquilles arrêtent ou pressent à leur gré le carnage. Ils ont réussi, et les Castries leur doivent l'achevement de leur ruine. Cette vic-

lence eût été impraticable sous l'ancienne police. Au premier mouvement, on eût vu s'avancer les secours; mais actuellement que la liberté est devenue l'égide des prôneurs et des sectateurs de la licence, on se garde d'arriver trôp tôt, on compasse sa marche, et l'on prêche le calme, la modération, quand l'expédition est terminée. On l'a détruite cette police, il ne fallait que la réformer. Par qui, et comment est-elle suppléée ? Par la Commune, par le Comité des recherches; et ces rechercheurs privilégiés, dont les fonctions tiennent de si près à celles de l'inquisition de Vénise, qu'on serait tenté de les prendre l'une pour l'autre, puisqu'il est également douloureux de se voir accusé par un anonyme, ou bien par des gens sans aveu, sans existence morale, ou enfin par ceux qu'une profession honteuse rend incapables devant la Loi, de témoigner juridiquement: et ces *rechercheurs* privilégiés, à quoi s'occupent-ils ? A suivre le fil de complots imaginaires qui n'ont d'existence que dans le

cerveau creux de quelques somnambules, ou dans celui même des infâmes délateurs. Mais ils laissent en paix ceux qui osent demander par *écrit*, s'il n'existe plus de *Brutus*? Et on ose dire que c'est un mal d'avoir laissé au Souverain le pouvoir exécutif, qu'on circonscrit chaque jour; on revient sur ce *Veto* tant débattu, et dont il ne s'est pas encore servi; on voudrait lui arracher tout, en un mot on ne l'emploie qu'à signer le dépouillement général des deux premiers Ordres de son Royaume, et le déplacement du peu de serviteurs qui lui restent. Quels éclats! Quel déchaînement contre la formation prétendue d'une garde de six mille hommes! Comment se fait-il que de tous les individus de l'Empire Français, le Roi soit le seul qui n'ait pas le droit d'approcher de sa personne, d'admettre dans le Ministère des hommes qui lui sont agréables, puisque la responsabilité doit anéantir toute crainte relative à l'abus du pouvoir? *Vous êtes le plus*

honnête homme de votre Royaume, lui répète l'Auteur des *Philippiques* dans son huitième cahier (1). Et c'est précisément ce Souverain à qui l'on rend un hommage si mérité, dont on lie les mains et les pieds, et c'est lui qu'une faction hardie force à se mettre à la tête de la Révolution, ainsi que les Guises forcèrent Henri III à se dire le chef de la ligue ! Pourquoi cette police permet-elle que dans les circonstances présentes, la tragédie de Brutus soit représentée? A cette pièce on a vu succéder la *mort de César*. Donnera-t-on le *triumvirat?* Non, certes.

Sous l'ancien régime la question préparatoire avait été abolie ; des formes nouvelles avaient été prescrites relative-

(1) Pour supplément à cette Philippique, l'auteur a donné l'extrait d'un ancien ouvrage d'*Etienne de Boetie*. C'est une diatribe de 48 pages, contre les Rois, de quelque manière qu'ils parviennent au trône. Cet ouvrage a paru si dangereux à l'auteur des Philippiques, qu'il a cru devoir en prévenir le venin par un correctif. Ne sait-il pas que le poison tue, et que les antidotes ne guérissent pas toujours, et jamais parfaitement ?

ment au jugement à mort, et le mois de faveur, et le conseil qui avoit été accordé aux coupables, fut regardé comme un rafinement de cruauté. Que d'écrits sur cette matier e! Que d'improbateurs! Et maintenant les prisons regorgent de malheureux! Et le coupable et l'innocent entassés pêle mêle dans des lieux que le nombre seul de ceux qui y sont détenu, rend infects implorent envain un jugement! Justice, humanité! Qu'êtes-vous devenues!

Libellistes La *prétendue* liberté de la presse me ramene à vous malgré moi. Jusques à quand laissera t'on impunies vos déclamations indécentes? Jusques à quand vous sera t'il permis d'injurier des Citoyens tranquilles, des guerriers courageux, des Souverains étrangers toujours respectables par le rang qu'ils tiennent, par leur caractère et même par les traites (1) qui les unis-

(1) C'est un S. Audoin qui dans son opuscule, ou plutôt sa rapsodie, se permet les expressions suivantes :

sent à la patrie ? N'est-ce pas violer les loix sociales, n'est-ce pas appeller sur nos têtes le fléau de la guerre, celui des dissensions civiles, que de vous permettre de répandre plus long-tems le poison que distille votre plume vénale ?

Sous L'ancien Régime un faiseur de libelles mandé à la police, ne pouvant nier son ouvrage, ne pouvant atténuer sa faute par aucune allégation raisonnable, s'avisa de répondre : *eh monsieur, ne faut il pas que je vive ? Je n'en vois pas la nécessité*, répondit le Magistrat. Quelques mois de cabanons rendirent l'Auteur plus circonspect. Sixte-Quint sachant qu'un Poëte satyrique se permettait d'insulter les personnes dont les noms lui déplaisaient, ou dont la faiblesse n'allait pas jusqu'à acheter son

---

Ce fourbe Léopold, *ce tyran Autrichien*, etc. c'est lui, c'est un *Fréville*, c'est un *Marat*, etc. qui veulent que l'on ôte à Louis XVI le pouvoir exécutif, et qui demande s'il n'est plus de Brutus : et de crainte qu'on ne se méprenne sur leur intention, ils font jouer la mort de *César*.

silence, comme on achetait celui de l'Aretin, le fit venir et l'interrogea lui-même. *Que vous a fait cette personne que vous traitez si mal ?* — *Rien, très-Saint-Père.* — *La connaissez vous ?* — *Non ; mais son nom terminait agréablement ma phrase. J'aime les rimes exactes. Voyons*, dit le Pape, *si je pourrai rimer aussi* : il fit ces deux vers :

Vous méritez seigneur Marère,
De ramer dans une galère.

Marère était le nom du Poëte qui subit son Jugement à la rigueur, quelques protections qu'il employât pour s'y soustraire.

Sous l'ancien régime, les espèces étaient devenues très-rares, mais on ne s'était point encore avisé de vendre l'argent publiquement. Il est à remarquer que le concours public des vendeurs est de la même date que la déclaration des *Droits de l'Homme*. Heureux fruit de la liberté !

Sous l'ancien regime, on se plaignait de l'exhaussement de la capitation et des 2 sols pour livre ; plusieurs fois on fut prêt à refuser de payer ; mais on pouvait se faire modérer ; et souvent, on abusait de cette facilité : maintenant, on est taxé suivant le prix du logement qu'on occupe, sans que l'on veuille considérer que l'artisan qui gagne le moins, est souvent forcé de se pourvoir d'un local très-étendu : de plus, la taxe devant être beaucoup plus forte, selon le décret, pour ceux qui occuperont des logemens garnis, elle frappera sur les jeunes étudians, sur des ouvriers malheureux, sur des vieillards qu'une faible pécule force d'habiter des réduits de ce genre, et n'atteindra pas le capitaliste qui se résoudra très-volontiers, pour ne payer qu'une bagatelle, à subir les informations publiques et humiliantes prescrites, pour être modéré ou rayé.

Au milieu des convulsions qui agitent la France, on voit se renouveller des

meurtres, des pillages ; et ce sont des Députés, ce sont des Législateurs d'un Empire chancelant, qui en deviennent la cause ou le prétexte ! De la tribune où ils foudroyent, où ils anéantissent l'ancien Gouvernement, ils volent aux combats, non pour défendre la patrie, mais pour s'entregorger. Il leur suffit d'une expression, d'un regard ; ils veulent enchaîner jusques à l'opinion. Ignorent-ils que cette vie qu'ils hasardent ainsi, sans profit pour leur faction, sans gloire pour eux-mêmes, appartient à la patrie, et qu'ils n'en peuvent disposer sans crime? Faut-il s'étonner que chaque jour éclaire des duels entre des individus toujours armés, puisque ceux qui prétendent régler le sort d'un grand Empire, ne savent pas commander à leurs passions ? L'Assemblée Nationale n'eût-elle pas dû lancer un décret contre ceux qui prétendraient venger leurs injures particulières, et dédaigneraient d'avoir recours aux loix? Plus les loix seraient sévères contre les agresseurs, moins on serait tenté de les

enfreindre. MM. Barnave et Lameth, MM. Cazalès et Castries, ont-ils oublié qu'ils avaient consenti le décret qui rend la personne des Députés inviolable, pendant la durée de la législature dont ils sont membres ? Se sont-ils crus dispensés d'obéir aux loix qu'ils imposent à toute une Nation ? Ont-ils oublié que Charondas ayant défendu, sous peine de mort, d'entrer au Conseil avec des armes, et s'y étant présenté dans une circonstance imprévue, sans penser à quitter son épée, s'écria, lorsque quelqu'un lui en eut fait la remarque : *j'ai manqué à la loi, moi qui l'ai faite! Qui voudra l'observer, si je l'enfreins ? Que mon châtiment serve d'exemple.* En achevant ces mots, il tira son épée, et s'en perça le cœur.

Français ! il est tems ; cessez un aveuglement qui vous deviendrait funeste. Voyez où vous a conduits cette révolution, qui devait opérer tant de miracles ? Meurtres, pillages, misère et destruction ; et la misère tue plus len-

tement que le glaive, mais aussi sûrement et plus douloureusement. Qu'avez-vous obtenus en changeant la face de l'Empire ? Une liberté illusoire et dérisoire. N'obeissez-vous pas, n'êtes-vous pas asservis à ceux que vous aviez nommés pour être vos organes, pour travailler près du Monarque à réparer ce que les circonstances avaient détruit ? Etes-vous plus véritablement libres, sous l'Empire d'une douzaine de Législateurs, que vous ne l'étiez sous un Monarque ? Non, puisque les impôts vont de nouveau vous accabler ; non, puisque les dépenses sont immenses, et que votre commerce est détruit. Si vous êtes libres en effet, pourquoi votre Roi ne l'est-il pas ? Pourquoi, si vous le reconnaissez pour votre Chef, flétrir sans cesse ceux qui tiennent à lui par les liens du sang, par ceux de la plus étroite alliance, par ceux du devoir ? Que font vos démagogues ? Appesantir le joug sur vous et préparer à votre postérité plus de malheurs encore,

que ceux dont vous vous êtes plaints. La Monarchie française était la statue de Babouc ; Ituriel ne la brisa point ; parce que , *si tout n'était pas bien* , *tout était passable* , et qu'un engorgement passager n'est pas une destruction totale. Si l'on persiste à rendre le Roi *nul* pour le bien comme pour le mal , vous aurez le sort de la Pologne. Ouvrez l'histoire de tous les peuples , et voyez comment toutes les Républiques , lorsque leur territoire avait quelque extension , se sont affaissées sous leur propre poids. Bientôt , semblables à un malade qui ne tient sa force que de la fièvre qui le consume, elles se sont éteintes sans retour ; et leurs débris attestent moins leur puissance , que le fol orgueil , la coupable ambition de ceux qui, en feignant de s'occuper de la gloire de leur patrie , n'ont cherché qu'à s'élever sur ses ruines.

FIN.